YERRES

Urbanisme et Développement Economique
N° tél. : 01.69.49.77.41
N/Réf. : OC/MB

DECISION N°2022/224

OBJET : Contrat de location N° 769078 d'un emplacement de stationnement entre la Commune de Yerres et la SAHLM « Immobilière 3F »

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2122-1 et suivants,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2022/328 (série A) du 22 juillet 2022 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint,

CONSIDERANT la problématique du stationnement en centre-ville de Yerres,

CONSIDERANT que la SAHLM « Immobilière 3F » propose la mise à disposition d'un parking, sis 14 rue Marc Sangnier, à titre gratuit,

CONSIDERANT le contrat de location N° 769078, établi à cet effet,

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER le contrat de location N° 769078 d'un emplacement de stationnement avec la SAHLM « Immobilière 3F », domiciliée 1 rue du Pré Chambry, 91200 Athis-Mons,

DIT que le contrat de location prend effet à compter du 29/08/2022,

DIT que le loyer mensuel s'élève à zéro euro.

Fait à Yerres, le 18 août 2022

Pour Le Maire
L'Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

Reçu en préfecture
le 26/08/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220826-lmc16955H1-AR